

Presse et pouvoir politique sous la Convention nationale (1792-1795)

Cette thèse¹ est née d'interrogations sur les rapports entre fait politique et presse périodique pendant la Révolution française. L'époque révolutionnaire ayant constitué une étape importante dans l'évolution de la presse périodique, les débuts de la Révolution furent accompagnés d'un développement très rapide de la presse. La période 1789 à 1791 fut marquée par une multiplication rapide des périodiques dont la plupart se sont toutefois révélés éphémères. L'importance prise par la presse provoqua alors des changements profonds dans la société et permit une amélioration de l'accès aux informations et aux nouvelles. La presse devint un instrument politique et porteuse des conflits politiques. Le cadre juridique de la presse changea de manière fondamentale et la censure et le système de priviléges de l'Ancien Régime furent supprimés, alors qu'au même moment, de nouvelles limites furent imposées à la transmission des informations et des opinions. Ces développements rapides dans le domaine de la presse et de la transmission de l'information entraînaient de nouveaux problèmes pour les autorités et l'administration. Le gouvernement et les acteurs politiques devaient se positionner face à la presse, interagir avec elle, l'encadrer ou enfin l'utiliser à des fins politiques.

La presse devint avec la Révolution un vrai mythe politique, auquel s'attachaient tant les espérances que les critiques qui voyaient en elle un danger pour «l'opinion publique» ou «l'esprit public». Les discours sur elle étaient variés ; alors qu'il existait un discours enthousiaste qui présentait la presse périodique comme un instrument nécessaire pour la construction d'un nouveau système politique et d'une nouvelle société, il existait aussi un

1. Thèse préparée sous la direction de Guido Braun (Université de Haute-Alsace, CRÉSAT) et de Lothar Schilling (Université d'Augsbourg) et soutenue le 29 novembre 2024 à Mulhouse devant un jury présidé par Hervé Leuwers (Université de Lille, rapporteur) et composé de Indravati Félicité (Université d'Erlangen-Nuremberg, rapportrice), Virginie Martin (Université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne), Ulrich Niggemann (Université d'Augsbourg), Lothar Schilling (Université d'Augsbourg) et Guido Braun (Université de Haute-Alsace).

autre discours plus ambivalent. Ce dernier discours voyait dans la presse un moyen de corrompre l'opinion publique. La presse était aussi associée à la rumeur et aux libelles. La plupart des acteurs politiques considéraient cependant que la presse était essentielle pour le gouvernement. Elle était pour les contemporains soit l'un des fondements du système politique républicain, soit un danger pour ce même système, à travers la calomnie, les libelles et les fausses nouvelles. Face à des controverses sur leur métier, les journalistes se justifiaient et tentaient d'établir une déontologie pour le journalisme.

Pour les acteurs politiques, il existait deux champs d'action dans leurs relations avec la presse : premièrement, celui de la diffusion délibérée d'informations et de la propagande et deuxièmement, celui de la répression judiciaire et de l'interruption du flux d'information.

PROTÉGER ET DIFFUSER LA PRESSE

Les pratiques de diffusion d'informations et de propagande étaient variées : fondation de journaux servant comme organes « officieux » d'une institution ou comme média d'un acteur ou subventions gouvernementales accordées à des journaux déjà existants, notamment par la voie des abonnements en masse. Cette dernière pratique permettait d'assurer une diffusion contrôlée au sein de la population. Les exemplaires issus des abonnements des institutions du gouvernement étaient notamment destinés aux clubs et aux sociétés populaires, aux armées et aux administrations locales. Ce système d'abonnement était une source importante de revenus pour les journaux, les frais de production des produits de presse ayant augmenté depuis le début de la Révolution à un tel point que de nombreux journaux ne pouvaient survivre que grâce aux subventions gouvernementales.

En dehors des subventions, les acteurs politiques tentaient de contrôler la diffusion de l'information en privilégiant l'accès de certains journalistes. Ainsi, pour les séances de la Convention, l'accès à la tribune dédiée aux journalistes était soumis à contrôle ; cette tâche revenait surtout au Comité des inspecteurs de la salle. Certains journalistes pouvaient, à travers leurs réseaux personnels, recevoir les brouillons des discours de certains députés ainsi que des informations de la part des représentants, des armées et des provinces, souvent par l'intermédiaire des clubs ou sociétés populaires. Ces réseaux influaient sur l'orientation des journaux ainsi que sur les types de nouvelles auxquels ils avaient accès.

Un grand nombre d'institutions différentes participaient à ces activités, dont le ministère de l'Intérieur, le Comité de salut public, le

Comité d'instruction publique, le ministère de la Guerre et le ministère des Affaires étrangères. Cependant, il y avait aussi des controverses au sujet de l'existence d'une presse « officielle ». Les représentants en mission étaient également impliqués dans la politique menée envers la presse. Le rapport politique de tous ces acteurs à la presse était varié. Le ministère de l'Intérieur mit en place une politique très planifiée envers la presse, au point de développer pendant le ministère de Roland un bureau dédié à la distribution d'écrits et par là à l'« amélioration » de l'esprit public. Entre le 10 août 1792 et le printemps 1794, quand les ministères furent abolis, les trois ministres de l'Intérieur – Jean-Marie Roland, Dominique-Joseph Garat et Jules François Paré – dépensèrent 194 847 livres 15 sols 7 deniers pour la subvention de la presse². La plus grande somme – 165 115 livres 10 sols 7 deniers – datait de l'époque de Paré; il faut cependant tenir compte du taux d'inflation élevé pendant son ministère³. Roland dépensa 32 913 livres sur les fonds alloués par le décret du 18 août 1792, dont 20 602 livres 5 sols pour la presse. Durant le ministère de Garat, 9 130 livres furent dépensés.

Nom du périodique	Somme	
	livres	sols
Chronique du mois	1868	
Courrier de Gorsas	3 104	18
Courrier de l'Égalité	176	
Feuille villageoise	9	
Journal des débats et de la correspondance des Jacobins	580	
Journal des débats et des décrets	15	
La Sentinelle	12 123	17
La Trompette du Père Duchesne	546	10
Le Fanal parisien	600	
Mercure universel	160	

2. Les subventions sont documentées dans la comptabilité du ministère de la série F⁴ des Archives nationales (AN, F/4/71, F/4/1019, F/4/1315 à F/4/1322) ainsi que dans les papiers de Roland (Bibliothèque nationale de France, NAF 22423).

3. Concernant l'inflation des assignats à Paris, voir les tableaux établis par le département de la Seine en l'an V dans Pierre Caron (dir.), *Tableaux de dépréciation du papier-monnaie*, Paris, Imprimerie nationale (« Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française »), 1909, p. 386-387. La valeur réelle de 100 livres en assignats était de 59 au début du deuxième ministère de Roland; lors de l'abolition des ministères en avril 1794, elle était tombée à 37.

Nom du périodique	Somme	
	livres	sols
Le Patriote français	1230	
Le Thermomètre du jour	189	
Total	20602	5

Tableau 1 : *Dépenses du ministère de l'Intérieur pour les subventions à la presse pendant le ministère de Roland, 1792-1793*

Nom du périodique	Somme	
	livres	sols
Feuille du salut public	6709	10
Journal de Paris	630	
Le peuple à ses amis	1789	10
Total	9129	

Tableau 2 : *Dépenses du ministère de l'Intérieur pour les subventions à la presse pendant le ministère de Garat*

Nom du périodique	Somme		
	livres	sols	deniers
Feuille de Paris	8092		
Feuille du salut public	93127		6
Journal du département de la Haute-Vienne	1000		
Journal prophétique	4000		
L'Antifédéraliste	21266	13	4
Le Batave	6400		
Le Créole patriote	7200		
Le peuple à ses amis	3847	3	
Le Sans-culotte observateur	20182	13	9
Total	165115	10	7

Tableau 3 : *Dépenses du ministère de l'Intérieur pour les subventions à la presse pendant le ministère de Paré*

Le Comité de salut public, organe central de la politique révolutionnaire, exerçait une influence majeure sur l'action envers la presse d'autres institutions et organes du gouvernement. Le comité subventionnait des périodiques et était impliqué dans la distribution de journaux aux armées.

Il fonda aussi trois périodiques – la *Feuille de salut public*⁴, l'*Antifédéraliste*⁵ et la *Soirée du camp*⁶ qui connurent des destins bien différents. La *Feuille de salut public* avait été conçue comme porte-parole du Comité afin de rendre publiques ses décisions. Ses liens avec le ministère de l'Intérieur, qui assurait son financement, menèrent à un abandon du journal par le Comité lorsque les relations entre ce dernier et le ministère devinrent conflictuelles. L'*Antifédéraliste* était surtout dédié à la propagande dans le contexte du conflit avec les «fédéralistes». Lorsque la Convention sortit victorieuse de son conflit militaire avec les insurrections en province, le périodique fut abandonné puisqu'il avait rempli ses fonctions et n'était plus nécessaire pour la propagande gouvernementale. La *Soirée du Camp* avait la particularité d'être un projet personnel de Lazare Carnot et non un projet collectif de tous les membres du Comité. Interprété traditionnellement comme une arme de Carnot contre Robespierre⁷, le périodique servit notamment à intensifier l'influence de Carnot sur les soldats et s'opposait au *Père Duchesne* et aux autres périodiques radicaux qui avaient été très influents dans les armées.

Nom du périodique	Somme		
	livres	sols	deniers
L'Antifédéraliste	10 765	2	2 2/3
Feuille du salut public	11 581	7	6
Journal des hommes libres	5 400		
Journal universel	5 400		
Le Moniteur	50 000		
Le Père Duchesne	5 400		
La Soirée du camp	12 432		
Total	100 978	9	8 2/3

Tableau 4 : Dépenses du Comité de salut public pour les subventions à la presse

4. Ce périodique fut fondé sur ordre du comité, mais la gestion fut assurée en grande partie par le ministère de l'Intérieur.

5. Ses comptes ainsi que la liste des abonnés se trouvent dans AN, F/7/3445.

6. Voir AN, AF/II/66, dossier 484, pièces 61, 65-67, 69-70, 73-74; François-Alphonse Aulard et al. (dir.), *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire*, 28 vol., suppléments et index, Paris, Imprimerie nationale puis Presses universitaires de France, 1889-1999, t. XV, p. 8, 166, 255, t. XVI, p. 108, 506.

7. Marc Martin, «Les journaux militaires de Carnot», *Annales historiques de la Révolution française*, n° 229 (1977), p. 408.

Les premiers essais de diffusion en masse de journaux aux armées s'expliquent par la trahison de Dumouriez, événement auquel les acteurs politiques répondirent par une campagne de propagande destinée aux soldats. La presse périodique fut l'un des moyens principaux de cette campagne. L'envoi de journaux aux armées impliquait surtout le ministère de la Guerre, qui menait une politique de distribution d'imprimés particulièrement active⁸. Le ministère devint ainsi vite l'une des pierres angulaires de la diffusion d'imprimés par le gouvernement, ce qui attira l'attention de journalistes et d'autres hommes de lettres, qui présentèrent leurs travaux au ministre dans l'espoir de contracter une souscription. Le ministère servait aussi d'arbitre pour les projets de fondation de journaux par les généraux.

Nom du périodique	Somme (en livres)
Journal de la Montagne	20 000
Journal des hommes libres	109 400
Le Père Duchesne	118 800
Le Rougiff	33 750
L'Antifédéraliste	42 000
Le Batave	15 075
Le Publiciste de la République française	62 275
Journal universel	77 220
Journal militaire	2 500
Total	481 020

Tableau 5 : Dépenses du ministère de la Guerre pour des abonnements et achats de périodiques

Le Comité d'instruction publique publia, sous les ordres de la Convention, un seul périodique, le *Recueil des actions héroïques des républicains français*⁹. Les événements rapportés dans ce journal provenaient de la correspondance du Comité de salut public avec les représentants en mission¹⁰ ou avaient été envoyées au Comité d'instruction publique par les autorités

8. Deux états des dépenses du ministère pour la subvention de la presse se trouvent sous la cote AN, AB/XIX/4229, dossier 8, AF/II/10, dossier 66, pièces 15 et 29.

9. Concernant ce périodique, voir Josiane Boulad-Ayoub, Michel Grenon et James Guillaume (dir.), *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, Paris-Montréal, Éd. L'Harmattan, Édition nouvelle présentée, mise à jour et augmentée, 1997-1998, t. I, fascicule I, p. 299; t. II, fascicule I, p. 372; t. III, fascicule I, p. 197, 202; t. IV, fascicule I, p. 207, 277, 355, 433, 465, 493; F. Aulard *et al.* (dir.), *Recueil... op. cit.*, t. XI, p. 177; AN, D/XLII/7, pièce 8; D/XXXV/*/4/1, n° 765, 896; D/XXXVIII/3, dossier 58; F/17/1022.

10. Voir l'arrêté du Comité de salut public AN, AF/II/157/A, dossier 1271, pièces 18-19.

locales, les armées ou de simples citoyens. D'autres comités de la Convention, comme celui d'agriculture et des arts, publiaient similairement des journaux spécialisés liés à leur champ d'activité. Diverses institutions et organes tentèrent également d'exercer une influence sur l'étranger par le biais de la propagande de presse, mais ces tentatives ne furent guère développées. L'activité des représentants en mission, qui consistait en projets individuels de fondation de journaux régionaux, connut peu de succès dû à la nature éphémère des missions des députés et donc des périodiques fondés par eux.

La presse offrait aux institutions gouvernementales l'occasion de se justifier : les journaux officieux publiaient des textes (arrêtés, adresses, discours, etc.) émanant de l'institution, ils la faisaient omniprésente. Le journalisme officiel pouvait donc être utilisé par les acteurs politiques pour la construction de leur propre image ainsi que pour participer aux combats politiques : la presse subventionnée voire fondée par des institutions du gouvernement révolutionnaire était souvent employée pour des prises de positions politiques dans le contexte du combat entre factions.

Il n'existait cependant aucune « politique » organisée ou systématique envers la presse pendant la Révolution. L'instabilité du gouvernement, les luttes de pouvoir entre « factions » ou « partis » et les changements fréquents du personnel politique qui résultaient de cette instabilité n'ont pas permis le développement d'une ligne politique organisant les relations entre le pouvoir politique et la presse.

LA PRESSE MISE EN CAUSE

La répression de l'opinion et les pratiques de censure de l'imprimé avaient été courantes dans la France de l'époque moderne. Avant la Révolution, la répression avait été menée, de manière très officielle, par les autorités, qui avaient construit un système policier permettant de surveiller systématiquement ce qui se disait dans la rue. Pendant la Révolution, les gouvernants ne voulaient et ne pouvaient pas continuer ces pratiques de censure et de répression de l'opinion, puisque le peuple, mis à distance des décisions politiques sous la monarchie, avait été transformé en souverain et les sujets du roi en citoyens.

La censure ne fut ainsi jamais réintroduite, mais des moyens de répression « inofficiels » furent bel et bien employés. Les acteurs politiques avaient recours à différentes pratiques pour empêcher la circulation des nouvelles, dont les interdictions de journaux, les arrestations de journalistes, d'imprimeurs ou de libraires, l'interception de journaux envoyés par la poste,

la répression contre les colporteurs ou les procédures judiciaires contre certains journalistes, rédacteurs de journal, libraires ou imprimeurs.

La persécution gouvernementale envers la presse se réalisait à travers des institutions nouvelles et souvent d'exception, comme les comités de surveillance et les tribunaux extraordinaires, dont le Tribunal révolutionnaire de Paris.

La surveillance de la presse par des commissaires de police ou des agents du ministère de l'Intérieur était surtout organisée pour contrôler l'opinion publique. Les signalements faits par les agents contre des périodiques pour leur contenu n'étaient que rarement suivis d'actions policières ou de poursuites judiciaires. Dans les cas de répression policière ou judiciaire contre des journalistes, des rédacteurs de journal, des imprimeurs ou des libraires, c'étaient surtout des dénonciations, souvent liées à des conflits politiques ou personnels, qui provoquaient une intervention des autorités.

Analyser ces condamnations selon les délits imputés aux accusés se révèle difficile¹¹, puisque le tribunal prit l'habitude, surtout en 1794, de juger les accusés pour un mélange de raisons, en les regroupant arbitrairement en groupes de conspirateurs prétendument liés à un même complot. Il existait le délit de « propos contre-révolutionnaires », de possession ou de vente d'écrits « contre-révolutionnaires »; tout cela ne concernait pas que les imprimés, mais aussi les documents privés, comme des lettres, par exemple. Les journalistes ne constituèrent ainsi pas un groupe de victimes bien défini. Il est bien difficile de définir les journalistes comme un groupe spécifique parmi les accusés traduits devant le tribunal, puisque le journalisme n'était pas encore conçu comme une profession et beaucoup de personnages politiques avaient aussi une certaine activité journalistique ou de publiciste, sans pourtant se définir comme journalistes. Tout en n'étant pas jugés pour des faits liés au journalisme, certains individus exécutés ont bien été, à un moment ou un autre, journalistes.

Les procès devant le Tribunal révolutionnaire concernaient tant les journalistes royalistes que républicains. Alors que pour certains procès de journalistes, rédacteurs de journal et imprimeurs, ces procès concernaient directement leur activité dans le domaine de la presse, dans d'autres cas il y était surtout question de conflits politiques qui avaient mené à leur arrestation. Le journalisme, même s'il avait joué un rôle important pour leur carrière politique, apparaissait alors souvent très peu dans le procès. Les journalistes n'étaient ainsi pas une catégorie d'accusé; l'engagement

11. Voir Antoine Boulant, *Le tribunal révolutionnaire. Punir les ennemis du peuple*, Paris, Perrin, 2018, p. 203.

politique d'une personne fut généralement mis en cause dans son entièreté, surtout dans le cas des journalistes républicains. Pour les journalistes royalistes, ainsi que les imprimeurs qui imprimait et les libraires qui vendaient les publications royalistes, les procès se concentraient au contraire souvent sur les publications, puisqu'ils enfreignaient les lois interdisant les appels à la dissolution de la Convention ou au rétablissement de la royauté. Les journalistes républicains furent plutôt jugés pour d'autres raisons, même si l'activité journalistique pouvait être citée comme preuve, tant dans l'acte d'accusation que pour la défense.

Face aux arrestations et aux poursuites judiciaires, les journalistes, les rédacteurs de journal et les imprimeurs mobilisaient leurs réseaux, dont notamment les relations familiales. Outre les lettres, les écrits de défense prenaient souvent la forme de pétitions et de mémoires mettant en scène la vie politique et le comportement de la personne concernée. Les écrits de défense des ans II et III s'appropriaient cette tradition en présentant au public l'affaire d'une personne arrêtée en guise de récit (auto)biographique, souvent accompagné de pièces justificatives.

CONCLUSION

En raison de l'instabilité du gouvernement et des changements fréquents du personnel politique, aucune ligne politique systématique envers la presse ne s'observe entre 1792 et 1795. Cette situation permit aux journalistes, aux rédacteurs de journaux et aux imprimeurs une certaine autonomie. La complexité de l'organisation interne du gouvernement révolutionnaire mena à une grande hétérogénéité caractérisée par des conflits entre les différents acteurs et la rivalité entre institutions. Journalistes, rédacteurs, propriétaires de journaux, imprimeurs et libraires s'affrontèrent pour gagner la faveur du gouvernement, cherchant à être commissionnés par lui ou entrant en conflit avec les institutions gouvernementales.

Après le 9 thermidor et pendant la Convention thermidorienne, un changement de paradigme s'effectua dans les relations entre presse et gouvernement. La plupart des subventions accordées aux journaux par des organismes gouvernementaux furent arrêtées. Ainsi, le gouvernement provoqua une crise de la presse montagnarde aboutissant à une restructuration du paysage médiatique. La presse modérée ou de droite se développa; au même moment, les brochures remplacèrent temporairement la presse périodique comme média principal, notamment en ce qui concerne les campagnes d'opinion menées pour attaquer les anciens responsables du gouvernement révolutionnaire.